

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation

**AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA  
DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR  
L'INTERPROFESSION DES VINS D'ALSACE (CIVA)**

Le CIVA a demandé une extension de l'avenant portant sur des cotisations financières pour la période allant du 01/08/2017 au 31/07/2018.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr)  
en indiquant en objet du message « CIVA 2017-2018 »

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle : Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace ( CIVA )	
Période : campagne 2017/2018	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion des Déclarations de récolte et stocks (formulaires, saisie, logiciels, dématérialisation, hébergements....)</li> <li>- Infos à la Profession (R.Activité, Lettre Economique, Lettre d'opportunités,...)</li> <li>- Panels de distributeurs et consommateurs français et étrangers (abonnements et licences)</li> <li>- Prestataire extérieur (analyse économique)</li> <li>- Statistiques douanières et hotline</li> <li>- Infos export et études diverses</li> </ul>	353 200
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u>	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des transactions en vrac (formulaires, logiciel, dématérialisation, hébergement.... Contrats vrac)</li> <li>- Gestion des contrats transferts de raisins (formulaires + enregistrements)</li> </ul>	43 300
<u>d) commercialisation:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des DRM (déclarations récapitulatives mensuelles) (formulaires, saisie, logiciel)</li> <li>- Gamma (logiciel et hébergement)</li> </ul>	186 200
<u>e) protection de l'environnement;</u>	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u> <p><b>Communication générale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle identité de marque 85 200</li> <li>- Actions (brochures, PLV) 275 000</li> <li>- Vins publicitaires 78 200</li> <li>- Photothèque et vidéo (acquisition + production) 90 900</li> <li>- Sites Internet CIVA + Réseaux sociaux 356 500</li> <li>- Expositions et Foires (dont Vinexpo) 173 000</li> <li>- Divers 73 600</li> </ul> <p><b>Communication France</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publicité (insertions presse magazine + web + affichage ) 869 100</li> <li>- Relations Publiques <ul style="list-style-type: none"> <li>• relations Presse 187 500</li> <li>• relations Prescripteurs 80 100</li> <li>• opérations Grand Public 290 700</li> <li>• actions Oenotourisme (dont publicité dédiée à la Route des Vins d'Alsace) 90 900</li> </ul> </li> <li>- Marketing opérationnel <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de terrain, partenariat avec GD, cavistes, restaurants 221 600</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>1 132 400</b></p> <p><b>1 739 900</b></p>

<b>Actions Export</b>	<b>3 097 570</b>
- <u>Dans l'Union Européenne</u> : actions de publicité, de promotion, de relations publiques ( B, NL, D, DK, UK, I, SUE, FIN)	2 140 570
- <u>Dans les Pays Tiers</u> : actions de publicité, de promotion, de Relations Publiques + cofinancement environ 50/50 dans le cadre de l'OCM sur « Promotion Pays Tiers »	957 000
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u>	
<b>Dépôt + gestion marques diverses</b>	3 600
<b>Actions conduites au plan national : Salon de l'agriculture (CNIV) + Vin et société.</b>	155 000
<b>Suivi d'aval de la qualité des Vins d'Alsace</b>	12 900
<b>Concours des Vins de Colmar</b>	29 700
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u>	
<u>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</u>	
<b>Données millésime et qualité</b> Evaluation de la qualité du millésime par l'estimation de la récolte, la réalisation de contrôles de maturités préalables aux vendanges.	53 300
<b>Caractérisation des terroirs</b>	55 000
<b>Collaboration IFV /CIVA</b>	30 000
<u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</u>	
<b>Co-financement de programme de développement sur les techniques d'entretien du sol</b>	15 000
<b>Création variétale (nouvelles variétés résistantes et adaptées au changement climatique)</b>	64 600
<u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;</u>	
<u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</u>	
<b>Essai greffage et plantation</b>	51 600
<b>Sélection de nouveaux clones</b>	32 300
<b>Prémultiplication en catégorie base et multiplication en catégorie certifiée de greffons et plants de vigne.</b>	146 600
<b>Implantation d'un parc de vignes mères de porte-greffes</b>	12 900
<b>Dépérissement clones de Riesling sur certains porte-greffes</b>	103 300

*m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;*

Co-financement de thèses

12 300

Suivi par piégeage et en cage d'éclosion de l'absence de la cicadelle  
*Scaphoideus titanus*

34 500

Maladies du bois (Action nationale + locale)

82 700

*n) gestion des sous-produits.*

## II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

Depuis le 1/01/15, la CVO est égale à 7,38 € HT/hl. Son montant est inchangé pour l'année 2018.

Elle est versée par tous les metteurs en marché sur leurs ventes finales en bouteilles sur la base des Déclarations Récapitulatives Mensuelles (DRM) :

- Les coopératives viticoles et les vigneron-indépendants règlent l'intégralité de la somme due
- Les négociants règlent eux-aussi l'intégralité des sommes dues sur leurs ventes totales, mais retiennent le cas échéant auprès de leurs fournisseurs la moitié du montant relatif au volume acheté sous forme de raisins ou de vin en vrac.

*signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle*

**Le Président du CIVA**  
**Didier PETTERMANN**



